

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 21/2022

23 juin 2022

### **La Commission européenne renvoie à l’Autorité belge de la Concurrence l’examen de la reprise des supermarchés Mestdagh par le groupe Intermarché**

Le 15 juin 2022, la Commission européenne a décidé de renvoyer à l’Autorité belge de la Concurrence (« ABC ») l’examen de la prise de contrôle exclusif de l’activité retail du groupe Mestdagh par ITM Alimentaire Belgium (« Intermarché ») au titre du contrôle des concentrations. Ces deux entreprises sont actives en Belgique dans le secteur de la distribution au détail à dominante alimentaire.

A la suite d’un examen préliminaire, la Commission européenne a considéré que l’ABC était la mieux placée pour examiner cette opération de concentration dans son intégralité en raison du fait qu’elle concerne uniquement le territoire belge, ainsi qu’au regard de l’expérience de l’ABC dans ce secteur.

L’article 4(4) du Règlement européen n° 139/2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises permet à la Commission européenne de renvoyer l’examen d’une opération à l’autorité nationale la mieux placée pour apprécier ses effets sur la concurrence si la concentration en question « risque d’affecter de manière significative la concurrence sur un marché à l’intérieur d’un État membre qui présente toutes les caractéristiques d’un marché distinct ».

Il appartient maintenant à l’ABC d’analyser au fond l’impact de l’opération sur les marchés pertinents en Belgique, en ce compris au niveau local, et d’en apprécier les effets concurrentiels. A ce stade, l’ABC et Intermarché collaborent afin de compléter le dossier de notification.

Depuis le début de l’année 2022, l’ABC a traité 29 dossiers de concentrations dont 16 sont toujours en cours.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).